RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de Chinon Commune de Courcelles de Touraine

> Mesdames et Messieurs, Les Conseillers Municipaux Le Lundi 2 mai 2022

# **CONVOCATION**

Je vous prie de bien vouloir assister à la *réunion extraordinaire du Conseil Municipal* qui se tiendra à la salle associative le :

### Jeudi 5 mai 2022 à 20h00

#### OBJET DE LA SEANCE:

- APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
- NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

#### **DECISIONS DU MAIRE**

#### POINTS A VOTER:

1. D/2022-16 Decision modificative N°1-2022 – Augmentation des couts operation 101 Amenagement du Centre-Bourg

Comptant sur votre présence,

Veuillez agréer, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Philippe ADET

| REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL<br>SÉANCE DU 5 MAI 2022   |   |  |  |
|---|---|--|--|
| Date de la convocation : Lundi 2 mai 2022<br>Date affichage : Lundi 2 Mai 2022  | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 9 Nombre de votants : 10 Nombre de procurations : 1   |  |  |
| L'an deux mil vingt-deux, le cinq mai vingt heures, le conseil municipal de la commune de Courcelles de Touraine, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la salle associative de Courcelles de Touraine, sous la présidence de Monsieur Philippe ADET, Maire. | <b>Présents</b> : Philippe ADET,: Régis BEREAU,<br>Christine BESNARD, Mathieu DOMINGUES, Alain<br>FANDEUR, Stéphanie GUILLET, Wolfgang<br>HUENGES, Serge JONQUEL, Etienne PLESSIS |  |  |
| Secrétaire de séance : Mathieu Domingues  | <b>Absents excusés :</b> Claudette BOISARD, Claude DENIAU,  |  |  |
|   | <b>Absents représentés</b> : Claudette BOISARD représentée par Serge JONQUEL  |  |  |

Le quorum étant atteint, Monsieur Philippe ADET déclare la séance ouverte.

Le conseil Municipal approuve l'ordre du jour énoncé par Monsieur Le Maire.

| DECISION MODIFICATIVE N°1-2022 – AUGMENTATION DES COUTS OPERATION 101 AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG | D/2022-16 |
|---|-----------|
|---|-----------|

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Monsieur Le Maire explique que cette décision modificative a deux objectifs distincts.

Le premier est de passer les écritures comptables permettant l'intégration d'une avance effectuée à l'entreprise Pigeon dans le cadre de notre marché afin de pouvoir la déduire d'une facture. Pour cela une augmentation de crédit est prévue en dépense au D/2315-101 d'un montant de 20990€ et en recette pour le même montant au compte R/238-101

Le second est nécessaire afin de palier à un surcoût des matériaux VRD dans la conjoncture actuelle qui représente une somme de 61952.64€TTC. Soit une augmentation de crédit au compte D/2315-101. Afin de prioriser la fin de chantier de l'aménagement rapidement, Monsieur Le Maire Propose d'annuler :

 les crédits budgétaires qui étaient prévus pour la tranche 4 de l'effacement des réseaux Rue de la Vicairie soit une diminution de 28612.37 au compte D/2041582-115,

- les crédits budgétaires qui étaient prévus pour la réfection de la VC12 soit une diminution de 22000€ au compte D/2151
- D'utiliser les crédits budgétaires des dépenses imprévues en fonctionnement au compte D/022 pour un montant de 7022.15€
- De diminuer les crédits d'entretien de voirie de 4318.15€ au compte D/615231

Ces deux derniers points qui concernent la section de fonctionnement impliqueront donc un transfert de section 023 (D/virement à la section d'investissement) à section 021 (R/ virement à la section de fonctionnement) pour un montant de 11340.27€

Afin de récapituler tous ces ajustements un tableau est annexé à la délibération.

## Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

> D'APPROUVER la décision modificative n° 1 au budget 2022 telle que définie dans le tableau annexé.

| RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU 28 MARS 2022 |                        |   |  |       |  |
|--|------------------------|---|--|-------|--|
| BIO dálthánation   | Nomenclature « Actes » |   | Objet de la délibération   | Page  |  |
| N° délibération  | Code                   | Thème                                       | Objet de la deliberation   | i age |  |
| D/2022-16  | 7.1                    | FINANCES LOCALES -<br>DECISIONS BUDGETAIRES | DECISION MODIFICATIVE N°1-2022  - AUGMENTATION DES COUTS OPERATION 101 AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG | 100   |  |

Les membres du conseil municipal attestent avoir participé à la réunion du conseil municipal du 5 Mai 2022 à la salle associative de Courcelles de Touraine, avoir pris part au vote et pu consulter le registre des délibérations

| ÉMARGEMENTS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 MAI 2022 |  |  |  |
|---|--|--|--|
| Monsieur Philippe ADET, maire                                     | Monsieur Etienne PLESSIS, 1 <sup>er</sup> adjoint au maire |  |  |
| Monsieur Serge JONQUEL, 2 <sup>ème</sup> adjoint au maire         | Madame Claudette BOISARD, 3ème adjoint au maire  ABSENTE   |  |  |
| Monsieur Régis BEREAU, conseiller municipal                       | Monsieur Mathieu DOMINGUES, conseiller municipal           |  |  |
| Madame Christine BESNARD, conseillère municipale                  | Monsieur Claude DENIAU, conseiller<br>municipal<br>ABSENT  |  |  |
| Madame Stéphanie GUILLET, consoillère municipale                  | Monsieur Alain FANDEUR, conseiller municipal               |  |  |
| Monsieur Wolfgang HUENGES, conseiller municipal                   |  |  |  |